

## COMPTE-RENDU DU COMITÉ DIRECTEUR de la LIFA

Mercredi 21 avril 2021 – 19h30

En raison des mesures de confinement la réunion s'est déroulée en visio-conférence

### Présent(e)s :

#### Mmes :

Nathalie Collet – Marie-Laurence COPIE – Laure FARELLE – Marine MAHIEU – Anne TOLLARD  
(Absente)– Tifenn GLEONNEC – Tiffany CHEVALIER

#### MM. :

Frédéric ANDOLFI – François BANTON – Denis BARTHELEMY – Jean BELLEVAL – Pascal BOURGAIN  
(Absent) – Jean-Pierre BREMER – Sébastien DOURDET (Absent) Pedro FERREIRA – Dominique GIUDICI –  
Pascal JOLLY – Jacques LESAGE – Etienne MERCIER – Alain TASSY (Absent) – Jean-Pierre VAN  
LONDERSELE – Yvan DESLAVIERE – Adrien DRUENNE – Mathieu FARELLE – Eric NOTTELET Jean PORTE

CDA77: Jean-Pierre LEROUX (Excusé) – CDA78 : Karine Canal -

CDA91 : Christian MARCHIORI (Absent) – CDA92 : Alain TASSY (Absent) CDA93 :

Maroussia LEFEBVRE (Excusée) –

CDA94 : Arnaud LOTTI pour Virginie TOLLARD

CDA95 : Florian FORTHOMME

19h30 - Début de séance

### ❖ Commission sportive : pôles inscriptions et tarifs

Dans le souci de diminuer le reste à charge de la ligue et conserver ainsi un équilibre financier permettant de mener à bien notre politique de développement, une réflexion a été engagée pour réactualiser d'une part la quote-part des parents de lycéens et d'autre part celle des universitaires.

1

Pour la nouvelle saison il a donc été décidé :

- Pôle espoirs lycéens : hausse de 50€ soit une mensualité de 450€ pour un lycéen à laquelle s'ajoute la restauration scolaire qui sera dorénavant réglée directement par les familles avec application d'un quotient familial.  
Une hausse modérée afin de ne pas impacter fortement la quote-part des familles de lycéens déjà inscrits. Malgré tout il semble nécessaire d'envisager pour les futures sessions une réadaptation des tarifs du pôle LIFA qui restent en-deçà de ce qui se pratique en région et qui ne bénéficie pas de la prise en charge par l'état des salaires des entraîneurs. Par ailleurs, au vu des incertitudes quant au nouveau repreneur de la base de Vaires sur Marne,

il sera mentionné que la ligue pourra demander des participations pour l'organisation de certains stages.

- Universitaires : objectif d'ajuster la mensualité au prix coûtant soit 600 € ce qui laisse la possibilité ainsi d'accueillir des rameurs hors ligue et 50€ pour participation aux frais de structure. Néanmoins, la ligue prendra en compte le cas des 2 universitaires issus du pôle.
- Externes : la participation actuelle de 25€ participe aux frais de structure mais reste très insuffisante, une mensualité de 50€ semble un minimum.

#### Perspectives sportives :

Le championnat de zone à Bourges (J14 J16) n'a plus raison d'être avec l'annulation des championnats jusqu'à début juillet. Possible report mi-juillet d'une manifestation J14/J16.

En ce qui concerne l'organisation de manifestations, il conviendra d'être très agile et de pouvoir improviser dans des délais relativement courts. A aujourd'hui pas de réponse ferme quant à la régates de masse. Il n'est pas prévu de nouveaux contrôles d'entraînement.

U23 en stage du 9 au 18/04 : 3 sur 4 retenus à l'issue des sélections à Libourne. 2<sup>ème</sup> rassemblement du 4 au 9 mai à Vaires en préparation à Duisbourg. J18 : 7 garçons et 3 filles du pôle sélectionnés pour Libourne.

Retour des polistes la semaine prochaine et cours en distanciel.

#### ❖ Point de trésorerie

Sur l'ensemble de nos 3 comptes bancaires, nous disposons au 20/04 d'un solde de 135 000 €.

Nous venons de recevoir 43 200 € de la Fédération pour le versement de l'acompte sur les cotisations licences pour 2020-2021.

La subvention de la Région (solde 2020 et stages d'été) devrait arriver dès prochainement, pour un montant de 55 165 €. En tenant compte des dépenses déjà connues (salaires, factures UCPA pôle) nous estimons disposer fin avril d'une trésorerie de 180 000 €.

#### ❖ Etat des lieux des clubs

En raison de la crise sanitaire, la Région avait demandé de procéder à un sondage pour recenser les difficultés et besoins rencontrés par les clubs. Sur les 43 clubs franciliens, 23 seulement ont répondu. La finalité de ce questionnaire doit permettre à la ligue de répondre à la Région sur les montants des financements à répartir.

### ❖ Plan de relance du sport de la Région

La Région en soutien au mouvement sportif a décidé de provisionner une enveloppe de 10 millions pour 2021 afin d'aider toutes les structures sportives franciliennes. Pour ce faire, il a été demandé de classer les clubs en 4 catégories pour déterminer plus précisément les besoins :

- Les petits clubs : somme de 400 € à 600 € si mention Handi - Les petits clubs + : somme de 1000 € à 1500 € si mention Handi - Les clubs Référents régionaux : 3000 € à 5000 €
- Les clubs Excellence : de 10 000 € à 50 000 € selon le projet du club La réponse à ce

classement est attendu pour le 15 mai 2021.

3

La Région maintient également ses conventions de partenariat même si toutes les actions visées n'ont pu être réalisées, ainsi que les tickets loisirs sur les bases de loisirs franciliennes. A ce propos, le versement pour les stages d'été de 2020 devrait avoir lieu très prochainement. Le financement des aides précitées pour 2021-2022 sera réparti par moitié sur les 2 années.

### ❖ Plan de relance du sport de la LIFA

Lors de l'AG de mars dernier il a été décidé de créer un plan de relance LIFA (38 043€) à destination des clubs. Un premier volet axé sur la communication est actuellement à l'étude, suite à une étude réalisée par Florian Forthomme (CDA 95). Une campagne de communication web via le media Actu.fr (2<sup>ème</sup> journal régional après Ouest France) paraît intéressante sur le format et les propositions ainsi que sur les retours communiqués par la ligue de Hockey. En concurrence par rapport à Facebook, Actu.fr remporte la mise en termes de coût et nombre de vues. Actu.fr propose également une édition « papier » pour l'été consacrée aux différentes activités proposées sur la région.

Il convient de mentionner que les radios locales sont également un vecteur de communication aisément accessible. Pour la ligue, un contact avec le journal l'Equipe web, via M. Marc Ventouillac peut être une éventualité à tenter.

Pour étayer et éventuellement pérenniser une campagne de communication via le web, il serait bon que les clubs puissent sonder leurs nouveaux adhérents afin de connaître la source de leur information sur le club.

Un renfort de communication pourrait être envisagé avec la mise en place de communiqué de presse à l'occasion des manifestations représentatives.

Par ailleurs, une partie du plan de relance servira également à abonder les différentes actions

planifiées par les CDA.

Parallèlement à ces actions, il a été acté le projet d'achat de matériels spécifiques à la pratique handiaviron. Cet investissement entrera dans la démarche de demande de subvention auprès de l'ANS.

4

#### ❖ Campagne ANS

La fédération vient de transmettre tout récemment les documents de la campagne ANS. Globalement ce sont les mêmes actions subventionnées que l'an dernier (document joint en annexe) et projeté.

La fédération précise qu'il ne saurait y avoir de doublons : c'est-à-dire qu'une même action ne sera à l'initiative que d'un seul acteur : soit la ligue, soit le CDA ou le club.

La ligue va très prochainement organiser une réunion pour coordonner les différentes actions à mener dans des délais très courts sur ces sujets dossiers complexes.

La fédération a demandé la création dans chaque ligue d'une commission référente ANS composée :

- D'un président de club : M. Gérard Hilaire pour la LIFA
- D'un président de CDA : M. Jean-Pierre Leroux pour la LIFA
- D'un entraîneur de club : M. Cédric Toublan
- Le CTR et Tifenn

#### ❖ Commission Handisport : régates internationale

Date retenue pour la future régates internationale : les 25 & 26 juin 2021 sur le bassin de Vaires sur Marne.

Projection du document préparatoire.

#### ❖ Questions diverses

Il a été décidé de déposer un dossier d'aide ANS pour l'emploi de Melle Tiffany Chevalier aujourd'hui apprentie à la ligue. La ligue souhaite pérenniser ses missions de teasing (technique publicitaire et communication) et lui proposera donc en fonction de la recherche de partenaires financiers soit un contrat CDI ou CDD en septembre.

Le prochain comité est fixé au lundi 17 mai 2021 19h30 afin de prendre en compte les éventuelles annonces gouvernementales et actions à venir pour l'organisation des manifestations.

*En annexe les documents de la campagne ANS*



## ANNEXE 2

### FICHE PROJET POUR LES COMITÉS DÉPARTEMENTAUX

#### PROJET DÉPARTEMENTAL :

Le projet départemental doit être décliné du projet territorial élaboré par la ligue, lui-même décliné du projet fédéral.

**Attention :**

Le projet départemental doit s'inscrire dans le projet territorial, décliné du projet fédéral, qui précise les actions déléguées par la ligue aux comités départementaux.

Seules les actions déléguées par la ligue aux comités départementaux pourront faire l'objet de demandes de subvention par ces derniers.

#### **Vous pouvez déposer jusqu'à 5 fiches action maximum**

**Attention :** Toute action à laquelle ne seront pas associés un ou plusieurs indicateurs d'évaluation ne pourra être prise en compte.

Seuls les indicateurs quantitatifs mentionnés dans le tableau suivant sont, à minima, éligibles.

#### **PROJETS SPORTIFS FÉDÉRAUX – AIDE AU PROJET**

#### **OBJECTIF OPÉRATIONNEL 1 DÉVELOPPEMENT DE LA PRATIQUE FÉDÉRALE**

#### **DIVERSIFICATION DE L'OFFRE DE PRATIQUE**

Intitulé de l'action	Description de l'action	Indicateur(s)
----------------------	-------------------------	---------------

<b>Développer l'aviron en rivière, mer, indoor, banc fixe</b>	Toute action visant à développer fortement une nouvelle pratique.	Nb licenciés (Nb total ou par catégorie d'âge ou de genre)
---	---	--

6

<b>Développer le handi aviron</b>	Toute action visant à développer la pratique en faveur des publics handicapés physiques et/ou mentaux (dont prioritairement la création de sections spécifiques et la pratique compétitive).	Nb de licenciés handi et/ou Nb de licenciés handi engagés en compétition
-----------------------------------	--	--

### AUGMENTATION DE L'OFFRE DE PRATIQUE

<b>Recruter et fidéliser de nouveaux pratiquants en rivière, mer, indoor, banc fixe</b>	Toute action visant à augmenter significativement le nombre de licencié(e)s dans une ou plusieurs catégories et à les fidéliser, et plus particulièrement à travers la pratique compétitive chez les juniors, les jeunes seniors, ainsi que les universitaires.  <i>* Une attention particulière sera portée aux actions en faveur des licencié(e)s de 17 à 23 ans</i>	Nb de licenciés, dont prioritairement J17/18, S-23 et/ou Nb de participants aux compétitions
---	--	--

### DÉVELOPPEMENT ET STRUCTURATION DU MOUVEMENT SPORTIF

<b>Création de structures</b>	Toute action visant la création et l'accompagnement de nouvelles structures en vue du développement de la pratique.	Nb de structures et/ou Nb de licenciés dans les nouvelles structures
-------------------------------	---	--

### ÉVÈNEMENT SPORTIF LOCAL

<b>Organisation de compétition sportive</b>	Organisation de toute compétition (hors championnats nationaux et manifestations à l'équilibre financièrement) en aviron de rivière, de mer, d'indoor ou de banc fixe, dans un but de développement de la pratique compétitive pour tous, d'animation des territoires et de fidélisation des licenciés. <i>* Les inscriptions à ces compétitions doivent impérativement être réalisées sur le serveur fédéral.</i>	Nb de participants
---	---	--------------------

### FORMATION

<b>Formation des bénévoles</b>	<p>Toute formation, à destination des bénévoles uniquement, visant à améliorer l'accueil et l'encadrement des publics (diplômes fédéraux, formations continues, permis bateau, attestation aux premiers secours...).</p> <p><i>* Les identités des personnes formées seront obligatoirement indiquées au moment de la justification de l'action</i></p>	<p>Nb de bénévoles formés Nb de diplômes délivrés</p>
<b>DÉVELOPPEMENT DU SPORT SCOLAIRE</b>		
<b>Développer l'aviron scolaire</b>	<p><b>Action 1</b> : Toute action visant à développer l'aviron en milieu scolaire, notamment à travers le dispositif Rame en 5<sup>e</sup>, mais pas seulement.</p> <p><i>* Les actions réalisées dans des établissements situés en milieu rural ou en QPV seront valorisées</i></p>	<p>Nb de titres scolaires délivrés et/ou Nb de classes engagées à R5</p>
	<p><b>Action 2</b> : Toute action de formation en direction des enseignants d'EPS.</p>	<p>Nb d'enseignants formés</p>

<b>OBJECTIF OPÉRATIONNEL 2 PROMOTION DU SPORT SANTÉ</b>		
<b>ACTIONS SPORT SUR ORDONNANCE</b>		
<b>Développement du dispositif « Sport sur ordonnance »</b>	<p>Toute action visant à faire connaître et prendre en compte l'aviron dans le dispositif du « Sport sur ordonnance » en faveur des patients atteints d'affection de longue durée (ALD), en corrélation avec les dispositifs régionaux et la réglementation en vigueur.</p> <p><i>* Sont également éligibles, les actions visant à promouvoir l'intérêt de la pratique de l'aviron, comme pratique Régulière Adaptée Sécurisante et Progressive (RASP), auprès du grand public et des professionnels de santé.</i></p>	<p>Nb d'actions réalisées Nb de patients licenciés concernés Nb de clubs labellisés aviron santé</p>
<b>OBJECTIF OPÉRATIONNEL 3 DÉVELOPPEMENT DE L'ÉTHIQUE</b>		
<b>PROMOTION DES VALEURS DU SPORT ET DU FAIR-PLAY</b>		

<p><b>S'engager dans une démarche en faveur des publics éloignés des pratiques sportives</b></p>	<p>Toute action permettant à un public socialement défavorisé et/ou résidant en QPV ou en zone rurale de découvrir l'aviron et de s'engager dans une pratique sportive régulière.</p> <p>Toute action permettant de promouvoir les valeurs du sport et de prévenir toutes formes de violences.</p>	<p>Nb de participants</p>
--	--	---------------------------

### ANNEXE 3

#### FICHE PROJET POUR LES CLUBS

**Vous pouvez déposer jusqu'à 4 fiches action maximum.**

**Attention :** Tout projet auquel ne seront pas associés un ou plusieurs indicateurs d'évaluation ne pourra être pris en compte.

Seuls les indicateurs quantitatifs mentionnés dans le tableau suivant sont, à minima, éligibles.

<p><b>PROJETS SPORTIFS FÉDÉRAUX – AIDE AU PROJET</b></p>
<p><b>OBJECTIF OPÉRATIONNEL 1 DÉVELOPPEMENT DE LA PRATIQUE</b></p>
<p><b>DIVERSIFICATION DE L'OFFRE DE PRATIQUE</b></p>

8

Modalité ou dispositif	Description de l'action	Indicateur(s)
<p><b>Développer l'aviron en rivière, mer, indoor, banc fixe</b></p>	<p>Toute action visant à développer fortement une nouvelle pratique.</p>	<p>Nb de licenciés (Nb total ou par catégorie d'âge ou de genre)</p>
<p><b>Développer le handi aviron</b></p>	<p>Toute action visant à développer la pratique en faveur des publics handicapés physiques et/ou mentaux (dont prioritairement la création de sections spécifiques et la pratique compétitive).</p> <p><i>* L'action proposée ne sera éligible que si la structure est référencée sur le handiguide des sports :</i>  <a href="https://www.handiguide.sports.gouv.fr/">https://www.handiguide.sports.gouv.fr/</a></p>	<p>Nb de licenciés handi et/ou            Nb de licenciés handi engagés en compétition et/ou            Rang au classement national des clubs handi</p>
<p><b>AUGMENTATION DE L'OFFRE DE PRATIQUE</b></p>		

<p><b>Recruter et fidéliser de nouveaux pratiquants en rivière, mer, indoor, banc fixe</b></p>	<p>Toute action visant à augmenter significativement le nombre de licencié(e)s dans une ou plusieurs catégories et à les fidéliser, et plus particulièrement à travers la pratique compétitive chez les juniors, les jeunes seniors, ainsi que les universitaires</p> <p><i>*Une attention particulière sera portée aux actions en faveur des licencié(e)s de 17 à 23 ans</i></p>	<p>Nb de licenciés, dont prioritairement J17/18, S-23 et/ou Nb de participants aux compétitions</p>
<p><b>DÉPLACEMENTS RÉSERVÉS AUX ASSOCIATIONS D'OUTRE MER</b></p>		
<p><b>Déplacements aux championnats</b></p>	<p>Déplacements sportifs en vue de dynamiser et d'améliorer le niveau sportif de la structure.</p>	<p>Résultats des équipes Rang au classement des clubs</p>
<p><b>FORMATION</b></p>		
<p><b>Formation des bénévoles</b></p>	<p>Toute formation, à destination des bénévoles uniquement, visant à améliorer l'accueil et l'encadrement des publics (diplômes fédéraux, formations continues, permis bateaux, attestation aux premiers secours...).</p> <p><i>* Les identités des personnes formées seront obligatoirement indiquées au moment de la justification de l'action</i></p> <p><i>**Les demandes de formation pour l'encadrement de pratiques spécifiques (mer, indoor, handi, santé) peuvent être demandées ici ou être intégrées dans les actions de la thématique développement</i></p>	<p>Nb de bénévoles formés Nb de diplômes délivrés</p>
<p><b>ÉVÈNEMENT SPORTIF LOCAL</b></p>		
<p><b>Organisation de compétition sportive</b></p>	<p>Organisation de toute compétition (hors championnats nationaux et manifestations à l'équilibre financièrement) en aviron de rivière, de mer, d'indoor ou de banc fixe, dans un but de développement de la pratique compétitive pour tous, d'animation des territoires et de fidélisation des licenciés.</p> <p><i>* Les inscriptions à ces compétitions doivent impérativement être réalisées sur le serveur fédéral.</i></p>	<p>Nb de participants</p>

<b>DÉVELOPPEMENT DU SPORT SCOLAIRE</b>		
<b>Développer l'aviron scolaire</b>	<p><b>Action 1</b> : Toute action visant à développer l'aviron en milieu scolaire, notamment à travers le dispositif Rame en 5<sup>e</sup>, mais pas seulement.</p> <p><i>* Les actions réalisées dans des établissements situés en milieu rural ou en QPV seront valorisées</i></p>	<p>Nb de titres scolaires délivrés et/ou Nb de classes engagées à R5</p>
	<p><b>Action 2</b> : Toute action visant l'animation et l'encadrement des sections sportives aviron en collège ou en lycée.</p>	<p>Nb d'élèves en SS Résultats aux championnats de France UNSS</p>
	<p><b>Action 3</b> : Toute action de formation en direction des enseignants d'EPS.</p>	<p>Nb d'enseignants formés</p>
<b>OBJECTIF OPÉRATIONNEL 2 PROMOTION DU SPORT SANTÉ</b>		
<b>PRÉSERVATION DE LA SANTÉ PAR LE SPORT</b>		
<b>Labellisation de structures Aviron Santé</b>	<p>Toute action structurante permettant à des clubs de s'engager dans l'aviron santé, dont la formation «coach aviron santé» et l'acquisition de matériel spécifique.</p> <p>Action starter pour laquelle chaque structure est éligible une seule fois.</p> <p><i>* Les formations coach aviron santé et CQP sont éligibles à ce dispositif.</i></p>	<p>Obtention de la mention "Aviron santé" du label EFA</p>
<b>ACTIONS SPORT SUR ORDONNANCE</b>		
<b>Développement du dispositif « Sport sur ordonnance »</b>	<p>Toute action visant à faire connaître et prendre en compte l'aviron dans le dispositif du « Sport sur ordonnance » en faveur des patients atteints d'affection de longue durée (ALD), en corrélation avec les dispositifs régionaux et la réglementation en vigueur.</p> <p><i>* Sont également éligibles, les actions visant à promouvoir l'intérêt de la pratique de l'aviron, comme pratique Régulière Adaptée Sécurisante et Progressive (RASP), auprès du grand public et des professionnels de santé.</i></p>	<p>Nb de patients licenciés concernés</p>
<b>OBJECTIF OPÉRATIONNEL 3 DÉVELOPPEMENT DE L'ÉTHIQUE</b>		
<b>PROMOTION DES VALEURS DU SPORT ET DU FAIR-PLAY</b>		



<p>de finances rectificative ires de dotation de soutien de dotation de soutien à l'i</p>	<p>a d ores et déjà ouvert un traditionnelles annuelles mises en place par a d ores et déjà ouvert un l'association pour recruter des pratiquants.  milliard d euros de crédits suppl stissement local à destination estissement local à destination</p>	
<p>à la transition écologique rà la transition écologi r <b>Actions liées aux protocoles sanitaires (matériels, gels, accentuer ce soutien sans écédent <b>masques...</b>) ccentuer ce soutien sans précédégié</b></p>	<p>du bloc communal, pour des p trait ésilience sanitaire et la ésilience sanitaire et la Toute action permettant de mettre en œuvre et de préservation du patrimoine. faire respecter des protocoles sanitaires.  Le gouvernement entend pour accentuer ce soutien sans à l investissement local. ent à l investissement local. La rénovation énergétique des bâ ement pour que la France soit</p>	<p>à l <b>Objectif à définir par l'association</b>  timents constitue un ax priv</p>

Cré  
Cr

un effort sans pr  
un effort sans pr  
r qu il soit mieux pr  
ur qu il soit mieux pr  
2021-2022.  
2021-2022.

ocation à ê  
ocation à ê  
siè  
siè

ets ayant trait  
jets ayant trait

nts constitue un axe privil ents constitue un axe privilégié d

ence écologique. Une exigence de réduction de la consommation  
gence écologique. Une exigence de réduction de la consommation

\* Ces actions peuvent être déposées en supplément des actions traditionnelles des objectifs opérationnels 1,

investissement pour que la France soit  
dent de relaeé aux dé

a transition éégié d

en mesure de faire face à l'urgence écologique. Une exigenc

énergétique, fixée par la loi ELAN, existe déjà pour la majorité

, existe déjà pour la majorité des bâtiments tertiaires (ceux dont la surface utile est inférieure à 1000 m<sup>2</sup>), existe déjà pour la majorité des bâtiments tertiaires (ceux dont la surface utile est inférieure à 1000 m<sup>2</sup>), 2, 3.

enveloppe exceptionnelle a pour vocation de financer des t

bâtiments publics. s bâtiments publics.

surface dépasse 1000 m<sup>2</sup>), dont les bâtiments publics. Cette

pour vocation de financer des travaux de rénovation énergétique des bâtiments publics. s bâtiments publics. Cette

bâtiments publics.

La rénovation énergétique des bâtiments publics correspond à l'ensemble des travaux visant à diminuer la consommation énergétique des bâtiments publics correspond à l'ensemble des travaux visant à diminuer

La rénovation énergétique des bâtiments publics correspond à l'ensemble des travaux visant à diminuer

Elle ne recouvre pas en revanche la construction de bâtiments neufs, Elle ne recouvre pas en revanche la construction de bâtiments neufs,

leur consommation énergétique. Elle ne recouvre pas en revanche

normes énergétiques exigeantes. Ces dépenses permettent de réaliser des économies en fonctionnement en diminuant la facture énergétique des collectivités concernées. Elle

même si ceux-ci répondent à des normes énergétiques exigeantes

en diminuant la facture énergétique des collectivités concernées. Elle permet de prendre en charge l'ingénierie diagnostic, études préalables et suivi de chantier) qui est liée

des économies en fonctionnement en diminuant la facture énergétique des collectivités concernées. Elle

ingénierie diagnostic, études préalables et suivi de chantier) qui est liée à l'œuvre.

permet de prendre en charge l'ingénierie diagnostic, études préalables et suivi de chantier) qui est liée

œuvre.

Elles peuvent porter à la fois sur des actions dites « à gain rapide »

au programme de travaux mis en œuvre.

Il s'agit de :  
 - des actions dites « à gain rapide » présentant un fort retour sur investissement (pilotage et régulation des systèmes de chauffage, modernisation des systèmes d'éclairage, ... , des travaux d'isolation du bâti ou de remplacement d'équipement ainsi que sur des opérations immobilières de réhabilitations lourdes combinant plusieurs de ces travaux et pouvant inclure d'autres volets tels que la mise aux normes de sécurité et d'accessibilité, le désamiantage, le ravalement ou l'étanchéité du bâti.

Uniquement les collectivités et leurs groupements (co

## Collectivités éligibles

### Types de porteurs de projets éligibles

les communes, établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), départements, régions, etc.) ou leurs mandataires (collectivité territoriale ou société dont le capital est détenu majoritairement

coopération intercommunale (EPCI), départements, régions,

(EPCI), départements, régions, etc.) ou leurs mandataires (collectivité territoriale ou société dont le capital est détenu majoritairement

territoriale ou société dont le capital est détenu majoritairement

le capital est détenu majoritairement par des personnes publiques,  
le capital est détenu majoritairement par des personnes publiques,  
CREPS, SEM, SPL... agissant au nom et pour le compte du béné  
nom et pour le compte du bénéficiaire dans le cadre d'une convention  
au nom et pour le compte du bénéficiaire dans le cadre d'une convention  
de mandat).

14

11<sub>14</sub>

et juin aires sur arne

## Objectifs :

- Créer un objectif commun à l'ensemble des rameurs Handi de la LIFA et des autres régions (autres que les championnats BTC ou Sprints)
- Ouvrir la compétition aux rameurs des autres nations afin de créer une émulation au sein de nos collectifs
- Réaliser un "test event" sur le bassin de Vaires-sur-Marne

## Avancées :

- Utilisation du bassin possible dès le mercredi
- Formation des bénévoles aux problématiques handi le jeudi et/ou le vendredi
- Plateau de classification national le vendredi
- Chronométrage LIFA
- Arbitrage LIFA + Ligues alentours
- Parcours proposés : 500m + 2000m

## Programme prévisionnel :

500m	SF1x	SH1x	SF2-	SH2-	J18F1x	J18H1x
PR1	x	x			x	x
PR2	x	x			x	x
PR3	x	x	x	x	x	x
PR3-ID	x	x			x	x

## Programme prévisionnel (suite) :

2000m	SF1x	SH1x	SF2x	SH2x	SMix2x	SF2-	SH2-	SMix4+	SF4Y	Open4Y
PR1	x	x			x					
PR2	x	x			x					
PR3	x	x	x	x	x	x	x	x		
PR3-DV			x	x						
PR3-ID	x	x							x	x



- ★ Bourse aux rameurs :  
2 (ou 4) rameurs isolés dans un club ou dans une nation  
pourraient ramer ainsi en bateau collectif

## Budget prévisionnel :

	débit	crédit
Signalétique	300	0
Gardiennage Jour+Nuit	2500	0
Classification	500	0
Arbitres Indemnité Km	1200	0
Arbitres Hébergement	2000	0
Arbitres Restauration	1000	0
Bénévoles Restauration	1000	0
Poste de secours (SNCM)	2000	0
Essences sécu	400	0
Toilettes mobiles x4	1500	0
Tours d'arrivée	120	0
Récompenses	800	0
Panneau résultats	400	0
Welcome pack (100u miel)	300	0
Tee-shirts (100u)	1300	2000

## Budget prévisionnel (suite) :

	Débit	Crédit
Location stand		?
Inscriptions		?
Subvention région		?
CDA77		?
LIFA		?
Autres partenaires		?
total	15.320	

## Aides demandées :

- Participation à la communication nationale et international
- Participation à la recherche de partenariat (support numérique en cours de construction)